

Procès-verbal de l'AG extraordinaire du 9 mars 2021

23 participants dont 21 ayant le droit de vote

1 personne excusée.

A. Crettenand ouvre la séance en annonçant que la paroisse a payé finalement Fr. 60'243.- d'impôts suite aux échanges avec la commune au lieu des Fr. 400'000.- évalués précédemment.

Puis il passe la parole à Claire Haugrel et à Véronique Dewaele pour expliquer le projet concernant le remplacement/amélioration de l'orgue de notre église. Il s'agit de valoriser l'instrument car, dans ce lieu porteur, l'orgue est considéré, par certains spécialistes comme « le parent pauvre ». Il n'est pas attirant pour y faire des concerts d'orgue, même si les Musicales de Compesières ont contribué à la renommée de Compesières.

Diego Innocenzi est l'organiste-consultant de ce projet pour la partie musicale. Différents facteurs d'orgue ont été approchés pour exécuter ce travail : une entreprise suisse (maison Kuhn) et une entreprise allemande (maison Eule). Celle-ci est particulièrement intéressée et serait la plus à même de réaliser le projet.

Le projet prévoit de doubler l'instrument en largeur et en profondeur. L'actuel instrument a été créé en 1922 avec des matériaux nobles et solides, et des tuyaux encore modernes alors que la rénovation de 1954 est de moins bonne qualité.

Une deuxième partie du projet consisterait à créer un positif dans le chœur avec un autre jeu de tuyaux qui pourraient être couplés aux tuyaux de la tribune et une console amovible. Cette partie serait novatrice à Genève.

Les Musicales ont créé une association autonome et indépendante pour la réfection de l'orgue, charge à elle de trouver auprès de sponsors le financement du projet. Le budget de celui-ci s'élèverait à 1,5 million de francs.

Il est précisé que la paroisse n'aurait rien à financer dans ce projet au moins pendant 10 ans.

Claire Haugrel précise que si les sponsors principaux ne sont pas trouvés cet été, à hauteur d'environ Fr. 700'00.- le projet serait abandonné.

La Paroisse de Compesières ne donnera son accord que si la totalité du financement est garantie.

La réalisation du projet est estimée à 3 ans. Ce qui est demandé aujourd'hui à l'assemblée, c'est de permettre à Claire Haugrel de poursuivre le projet si les fonds sont réunis.

Discussion :

- **Q** : Quid des frais d'entretien ? **R** : L'ouvrage est garanti dix ans et les frais d'entretien se monteraient à environ Fr. 1'800.- par année assurés par le constructeur.
- **Q** : Ce projet est d'ordre culturel ; il devrait être envisagé avec la commune de Bardonnex et les communes voisines. **R** : en réalité, la paroisse autorise la mise à disposition du lieu pour une activité culturelle ; il est de la compétence de l'association de solliciter l'aide de communes en qualité de sponsors.
- **Q** : Notre décision avalise simplement la possibilité de continuer le projet : **R** : oui.
- Il faudra être attentif à différents facteurs propres à notre église : l'hygrométrie et le chauffage, la température devant être constante.
- **Q** : Une autre question technique se pose sur l'acoustique du projet ; **R** : Claire Haugrel entrera dans ces détails techniques dès que le projet aura été approuvé.
- **Q** : Y-a-t-il des questions patrimoniales liées au site de Compesières ? **R** : A. Crettenand répond par la négative.
- **Q** : L'orgue sera-t-il utilisable pendant la réalisation du projet ? **R** : Selon Claire Haugrel, il serait inutilisable pendant environ 3 mois, le gros de l'ouvrage se faisant en Allemagne.

Remarques :

- La paroisse a besoin d'augmenter les locations. Les recettes actuelles ne suffisent pas à couvrir les dépenses.
- Il existe plusieurs orgues de concert près de Compesières ; est-ce vraiment nécessaire ?
- Un orgue de concert donnera une nouvelle renommée à Compesières.

Décision : l'assemblée donne-t-elle mandat à l'association de poursuivre le dossier en vue de la rénovation de notre orgue ?

Votants : 16 pour 2 contre 3 abstentions.

La poursuite du projet est avalisée et André Crettenand donne mandat à Claire Haugrel de poursuivre la recherche du financement.

Claude Magnin
Monique Gaud

La séance est levée à 21.08.